



## Projet de réfection de la digue de la centrale des Cèdres

20 avril 2018

### Rectificatifs d'Hydro-Québec sur un mémoire déposé après la 2<sup>e</sup> partie d'audience publique

#### Mémoire de la Municipalité de Pointe-des-Cascades

Référence dans le mémoire	Rectificatif d'Hydro-Québec
Section 1.1 - «Suite à l'installation des ouvrages de retenue du bassin de Pointe-des-Cascades, le lit du fleuve est grandement asséché durant 7 mois par an, de la mi-novembre à la mi-juin environ»	Cette réalité existe plutôt depuis la construction de la phase 3 de la centrale de Beauharnois complétée en 1961. L'aménagement des ouvrages compensateurs sur le fleuve, dont le barrage de Pointe-des-Cascades, complété en 1971, a été réalisé afin de maintenir un niveau d'eau permettant les activités récréotouristiques dès qu'il est possible de mettre en eau les bassins.
Section 1.2 – «Les poissons sont capturés à l'aide de seines et de pêches électriques, mis dans des bacs et puis déplacés en hélicoptère vers le courant principal.»	Les poissons sont capturés à l'aide de seines et de pêches électriques, mis dans des bacs et puis déplacés manuellement vers le courant principal par les techniciens de la faune. Un hélicoptère est utilisé pour le transport du bateau pneumatique vers les grandes fosses ainsi que le transport des équipes sur certains secteurs des bassins.
Section 1.3 - «Dans le bassin de Pointe-des-Cascades, on ne retrouve plus de tortues, de grenouilles, de nectures, de rats	Les informations recueillies dans le cadre de l'étude d'impact du projet ont permis de constater la présence de plusieurs espèces de grenouilles (vol. 1

<p>musqués, de castors, etc.,»</p>	<p>section 4.3.2.2), et de mammifères (rat musqué, castor; vol. 1 section 4.3.2.4) dans le secteur d'étude des bassins St-Timothée et Pointe-du-Buisson. La carte A de l'étude d'impact montre la localisation des espèces dans la zone d'étude du projet. Il est fort probable que ces espèces soient présentes également dans le bassin de Pointe-des-Cascades.</p>
<p>Section 2.1 - «Lors du verglas en 1998, des quantités exceptionnelles de glace ont dévalé le bassin de Pointe-des-Cascades et les ouvrages ne semblent pas avoir été affectés. Est-ce que la débâcle porterait réellement préjudice aux ouvrages ?»</p>	<p>La débâcle n'est pas le problème. La vidange des bassins est requise puisque les ouvrages compensateurs ne sont pas construits pour résister à la poussée du couvert de glace qui se formerait tout au long de l'hiver de même que pour éviter les risques d'embâcle, notamment lors de la fonte au printemps.</p>
<p>Section 2.2 – «Les portes situées en aval du bassin de Pointe-des-Cascades doivent être maintenues ouvertes afin de permettre à l'Esturgeon de monter dans le bassin... Le fait-il vraiment ? À notre connaissance, aucune étude ne documente cette prémisse, ce n'est qu'une hypothèse.»</p>	<p>Une étude, réalisée en 2004 pour le compte d'Hydro-Québec, a démontré la présence d'environ 300 individus observés dans les zones d'eau vive au pied du barrage de Pointe-du-Buisson.</p> <p>Référence de l'étude : Guay, G et M. Gendron., 2004. Suivi de l'utilisation du bassin de Pointe-des-Cascades par l'esturgeon jaune et les autres espèces – 2004. Rapport d'Environnement Illimité inc. Pour Hydro-Québec, Production Barrages et environnement, unité Environnement. 43 pages et annexes.</p>